



Lettre d'information des clients de SICAE-OISE N°26 - Août 2018
www.sicae-oise.fr

☎ 03 44 926 926

ÉDITO : ENQUÊTE DE SATISFACTION

Nous réalisons chaque année une étude de satisfaction* auprès de notre clientèle et tenons à vous remercier pour votre aimable participation.

Cette démarche nous permet d'améliorer notre qualité de service et de répondre au mieux à vos attentes.

90% d'entre vous sont satisfaits de nos services.

96% d'entre vous sont satisfaits de la régularité de la distribution d'électricité.

La réactivité de nos équipes et notre **réseau souterrain à plus de 85%** vous garantissent cette haute performance.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE

*Etude réalisée par la société TMO auprès de 537 clients résidentiels au cours du 4^{ème} trimestre 2017.



UNE BONNE NOUVELLE ! BAISSÉ DES TARIFS AU 1^{ER} AOÛT 2018

Les tarifs réglementés de vente d'électricité reculent en moyenne de 0,5% pour les particuliers au 1^{er} août 2018 !

L'électricité est une énergie compétitive par rapport aux autres énergies.

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE !

...et nos services en ligne : vous y retrouverez toutes les informations nécessaires !

• **Estimez votre facture annuelle** d'électricité en ligne et gérez au mieux votre budget !

Rubrique → Clients → J'estime ma facture

• **Gérer votre contrat** grâce à votre espace client

• **Effectuez un diagnostic** afin de choisir le contrat adapté à vos besoins

Rubrique → Clients → Bien choisir mon contrat



 www.sicae-oise.fr



LE CONSEIL D'ÉTAT VALIDE L'EXISTENCE DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE

En tant que client, vous bénéficiez des tarifs réglementés qui sont fixés par les pouvoirs publics.

Ils garantissent une stabilité des prix par rapport aux offres de marché.

D'ailleurs, les ELD* ont mené, en début d'année, une vaste étude pour recueillir l'opinion des français sur la fourniture et l'ouverture du marché.

86% des français se prononcent pour l'indispensable maintien du tarif réglementé de vente

93% des clients des ELD apprécient la relation commerciale de proximité

*Entreprises Locales de Distribution



LE CHÈQUE ÉNERGIE : CE QU'IL FAUT SAVOIR !

Le chèque énergie remplace le Tarif de Première Nécessité (TPN) depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il permet de régler vos factures d'énergie.

Il est attribué en fonction de vos revenus et de la composition de votre ménage.

Il est envoyé une fois par an à votre domicile sans démarche à accomplir pour en bénéficier.

Vous ne souhaitez pas régler votre facture d'électricité avec le chèque énergie : seule l'attestation jointe à votre chèque est à nous retourner.

Vous souhaitez régler votre facture d'électricité SICAE-OISE avec le chèque énergie : seul votre chèque énergie est à renvoyer.



ATTENTION : le chèque énergie ne sera plus valable si vous grattez le rectangle situé à droite du chèque



PROFITEZ DE PRIMES ÉNERGIE EXCLUSIVES SICAE-OISE JUSQU'À 3 000 €* !

Vous souhaitez maîtriser votre facture d'énergie en installant un nouveau système de chauffage ou en améliorant l'isolation de votre logement ? Faites rénover votre logement par un professionnel (certifié de la mention RGE).

Pour plus d'infos & de conseils

Contactez notre conseillère commerciale au 03 44 92 72 06 ou par mail : cee-commercial@sicae-oise.fr

Ou rendez-vous sur notre site

www.sicae-oise.fr
Rubrique → Nos aides financières

*Primes CEE soumises à conditions de revenus